

## La Commission de l'énergie de l'Ontario fixe de nouveaux tarifs d'électricité pour les ménages et les petites entreprises

**TORONTO (22 octobre 2019)** — La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a annoncé aujourd'hui les nouveaux tarifs d'électricité pour les ménages et les petites entreprises, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre, conformément à la Grille tarifaire réglementée (GTR). Les heures de consommation d'hiver entreront également en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre.

La facture totale d'un client résidentiel type qui consomme 700 kWh par mois augmentera d'environ 1,99 \$ ou 1.8 %, ce qui est conforme au taux d'inflation, à la suite des modifications suivantes :

- En raison de modifications législatives, les tarifs figurant à la ligne « Électricité » augmentent de sorte qu'ils reflètent le coût prévisionnel de l'approvisionnement en électricité encore une fois. De plus, la hausse des tarifs s'explique par une augmentation du coût prévisionnel de l'approvisionnement en électricité par rapport à ce qu'il était le 1<sup>er</sup> mai 2019, en partie en raison de la remise des installations nucléaires et des nouvelles installations de production qui seront mises en service.
- Le gouvernement de l'Ontario a accordé une remise bonifiée (remise de l'Ontario pour l'électricité) qui permettra d'alléger les factures des clients et de compenser en grande partie les modifications de tarifs figurant à la ligne « Électricité ».

La nouvelle tarification selon l'heure de consommation établie par la CEO pour le 1<sup>er</sup> novembre 2019, en vertu de la GTR, est présentée dans le tableau ci-dessous. Le tableau indique également les heures auxquelles ces tarifs s'appliquent :

Périodes de tarification selon l'heure de consommation	1 <sup>er</sup> mai 2019 Tarification selon l'heure de consommation comprenant un allègement de l'ancienne facture	1 <sup>er</sup> novembre 2019 Tarification selon l'heure de consommation à l'exclusion d'un allègement de la nouvelle facture
Période creuse (jours de semaine de 19 h à 7 h, jours de fin de semaine et jours fériés)	6,5 ¢/kWh	10,1 ¢/kWh

Période médiane (jours de semaine de 11 h à 17 h)	9,4 ¢/kWh	14,4 ¢/kWh
Période de pointe (jours de semaine de 7 h à 11 h et de 17 h à 19 h)	13,4 ¢/kWh	20,8 ¢/kWh

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux tarifs pour le petit nombre de clients qui bénéficient d'une tarification progressive :

Tarification progressive selon la GTR (seuil de tarification d'hiver)		1 <sup>er</sup> mai 2019 Tarification progressive comprenant un allègement de l'ancienne facture	1 <sup>er</sup> novembre 2019 Tarification progressive à l'exclusion d'un allègement de la nouvelle facture
<b>Catégorie 1</b>	Résidentiel – première tranche de 1 000 kWh/mois  Non résidentiel – première tranche de 750 kWh/mois	7,7 ¢/kWh	11,9 ¢/kWh
<b>Catégorie 2</b>	Résidentiel – pour une consommation d'électricité supérieure à 1 000 kWh/mois  Non résidentiel – pour une consommation d'électricité supérieure à 750 kWh/mois	8,9 ¢/kWh	13,9 ¢/kWh

L'incidence totale sur la facture des particuliers dans l'ensemble de la province peut varier en fonction de la consommation d'électricité du client et du service public qui le dessert.

### Renseignements supplémentaires et ressources

- [Document d'information \(PDF\)](#)
- [Facture d'électricité de novembre \(PDF\)](#)



- [Encart joint à la facture \(PDF\)](#)
- [Rapports et documents](#) (en anglais seulement)

## À propos de la Commission de l'énergie de l'Ontario

La CEO est l'organisme de réglementation indépendant des secteurs de l'électricité et du gaz naturel en Ontario. Son rôle consiste à protéger les consommateurs et à prendre des décisions visant à servir au mieux l'intérêt public. Son objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie durable et efficace afin d'offrir aux consommateurs des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

-30-

## Nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la CEO à l'adresse [oeb.ca](http://oeb.ca) ou communiquez avec nous directement.

## Renseignements pour les médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : [oebmedia@oeb.ca](mailto:oebmedia@oeb.ca)

*This document is also available in English.*

